

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 26 août 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 août 2016 sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JUIN 2016

Le compte rendu du 22 juin est approuvé par douze voix pour et une abstention.

II – MODIFICATION DE POSTES

Sur proposition de Mme LEPERON, adjointe aux finances et de la gestion du personnel, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 21.40 Heures hebdomadaires et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 4.40 Heures hebdomadaires. Elle précise que le poste de 21.40 Heures était vacant. Celui créé sera occupé par Mme Christine GUEYDAN pour la surveillance de la cantine et de l'interclasse.

Mme LEPERON indique que M. Frédéric CHATUT a passé brillamment les épreuves du concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Elle propose de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet. Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

III – REMPLACEMENT DE FOYERS LUMINEUX ANCIENS

Le SDE03 a fait parvenir un devis pour remplacer 56 foyers lumineux vétustes (dont 41 de plus de 38 ans et 15 de 23 à 25 ans) et 3 armoires. Le montant s'élève à 41 380 € dont 17 940 € à la charge de la commune. La commission des travaux propose de profiter de l'enlèvement de certains foyers pour unifier leur type dans certaines rues (rue de la Liberté, rue de Neuglise) et d'ajouter des points d'éclairage rue des Maçons et rue des Rosiers. Le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de la commission des travaux. Une estimation de ces modifications sera demandée au SDE03.

IV – ÉCLAIRAGE DU POINT PROPRE

Le nouveau devis du SDE03 pour la mise en place de 2 candélabres avec des foyers à source Led équipés de détecteurs de présence s'élève à 5 300 € dont 3 975 € à la charge de la commune. Le Conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

V – RENFORCEMENT BASSE TENSION DU POSTE « BRETAGNE »

Le SDE03 doit renforcer, à ses frais, une ligne basse tension qui emprunte la partie supérieure du chemin du Tureau Minet. L'enfouissement de cette ligne et du réseau téléphonique serait possible et nécessiterait la reprise des branchements particuliers. Une contribution de la commune serait demandée.

Considérant que cet enfouissement ne concernerait que la partie du chemin la moins urbanisée, le Conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à la proposition d'enfouissement du SDE03.

VI – SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

M. le Préfet de l'Allier a fixé le périmètre de Moulins communauté à compter du 1^{er} janvier 2017.

Compte tenu que le nouveau périmètre tient compte de la volonté de certaines communes de rentrer au sein de Moulins communauté, le Conseil municipal donne un avis favorable par 12 voix pour et une voix contre, à ce nouveau périmètre.

Par contre, le Conseil municipal trouve anormal que la loi NOTRe ne respecte pas le vote de mars 2014 où les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct en même temps que les élus

municipaux jusqu'en 2020. Neuilly le Réal ne serait plus représenté que par un seul élu au sein de Moulins communauté. Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à ce qu'un accord local permette aux communes ayant actuellement deux conseillers élus à Moulins Communauté de les conserver.

VII – NUMÉROTATION DES ÉCARTS

M. le Maire présente le projet qu'il a préparé avec M. PRONCHERY. Il rappelle que cette numérotation vise à faciliter le travail des facteurs, des livreurs et l'intervention des secours (Samu, pompiers,...).

Le Conseil municipal est favorable au projet présenté qui prévoit également la dénomination de certaines voiries :

- Prolongation de la rue d'Enfer jusqu'à la RD 31 (route de chapeau),
- Changement de dénomination du « Chemin des Fumées » qui devient « Chemin des Thenauds »,
- Changement de dénomination du « Chemin du Bois de Bord aux Vayots » par « Chemin de Souvigny le Thion »,
- Changement de dénomination du « Chemin de l'écluse » par « Chemin de la Passerelle »,
- Dénomination de l'impasse des Tanneurs au niveau du 1000 de la route de Chapeau,
- Dénomination du « Chemin du Tureau Minet » entre la route de Bessay et la rue des Sapins,
- Dénomination du « Chemin privé des Tanneurs » entre la route de Chapeau et le chemin des Maréchaux,
- Dénomination du lieudit « La Pépie » pour le chemin privé allant de la route de Bessay à la rue des Sapins,
- Dénomination de « Chemin privé des Maréchaux du sud » pour le chemin allant du chemin des Maréchaux aux bois.

Il sera nécessaire d'installer les panneaux de signalisation routière.

M. le Maire indique que lorsque la numérotation avait été effectuée dans le bourg, la commune avait financé les numéros à installer sur chaque maison. Il propose d'en faire de même pour les écarts. Le coût prévisionnel est de l'ordre de 1 500 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition. Les personnes intéressées seront consultées afin de recenser les besoins exacts. Les riverains qui voudraient mettre des numéros de couleur et de matière différente pourront le faire à leur frais.

VIII – POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRÉ

Le nouveau point propre route de Bessay vient d'être équipé de 3 colonnes aériennes hors sol.

La demande faite auprès du SICTOM d'obtenir des colonnes enterrées n'a pu être pris en compte en 2016.

Compte tenu que les travaux sont terminés, la commission des travaux propose de maintenir la demande de colonnes enterrées afin de remplacer les colonnes existantes situées à proximité du Centre de secours.

Le Conseil municipal est unanimement favorable à cette proposition.

IX – DEMANDE DE GRATUITÉ

Le Conseil municipal accorde la gratuité de la salle Henri Baron à l'amicale des Pompiers pour l'organisation du 95^{ème} anniversaire du Centre de Secours de Neuilly le Réal.

X – TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ DU PYLÔNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention conclue avec BOUYGUES Télécom pour le transfert du pylône de téléphonie mobile à la société Cellnex France SAS.

XI – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative Budgétaire N°1 présentée par Mme LEPERON afin d'ajuster le montant des différentes dotations reçues et du FPIC à reverser.

QUESTIONS DIVERSES

Installation de la fibre optique

M. BAUDOIN informe les membres du Conseil municipal que ORANGE va installer une fibre optique afin d'améliorer le débit pour les usagers de Mercy. Cette fibre partira du central place de la Poste et empruntera la rue d'Enfer, mais elle ne pourra être utilisée par les usagers Neuillysois.

Travaux

M. BAUDOIN fait le point sur les travaux effectués pendant l'été.

La toiture de l'école de la Sonnante a été refaite. La salle de classe des petits à l'école maternelle a été repeinte par les employés de l'équipe technique.

Les travaux de rénovation de la toiture de la salle des jeunes doivent débiter en septembre.

Recrutement d'une animatrice au Relais d'Assistants Maternels

M. BLANCHARD demande si le recrutement est effectué. M. le Maire lui indique qu'une réunion du SIVOM est prévue à ce sujet lundi 29 août.

M. ROUYER signale la présence d'ambrosie dans les parterres de la route de Bessay et la dégradation d'accotements situés à proximité d'entrées de champs et terres agricoles.

M. BAUDOIN lui répond que les parterres de la route de Bessay sont tondu régulièrement et qu'à terme l'ambrosie devrait être complètement éliminée. La commission des travaux fera le tour des chemins et pourra vérifier la dégradation des accotements.



Le 1^{er} septembre 2016

Le Maire,
Lucien GONNOT